

CONSEIL MUNICIPAL

Compte Rendu de la séance

du mercredi 23 juin 2010

L'an deux mil dix, le 23 juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de VELIZY-VILLACOUBLAY, dûment convoqué, s'est assemblé à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël LOISON, Maire de Vélizy-Villacoublay, Conseiller Général des Yvelines.

Présents :

Monsieur LOISON Joël, Monsieur BLANCHARD Didier, Madame THIRIET Jeannine, Monsieur THEVENOT Pascal, Madame DREVON Ghislaine, Monsieur AMIOT Gilbert, Monsieur GUENICHE Richard, Madame LOISON Monique, Monsieur HARLAUT Jacques, Madame MARINA Chantal, Madame LORIEN Nathalie, Monsieur MELLET Bruno, Monsieur ORSINI Jean-Charles, Monsieur SIRY Jean-Marc, Monsieur CIRET Daniel, Madame Monique STUTZMANN, Madame MENEZ Michèle, Monsieur GEMBLE Gilles, Monsieur MIGNOTTE Alain, Madame POUMEROL Palmira, Madame BOUCHER Catherine, Monsieur ELEDO Jean-Paul, Madame EUVERTE Sophie, Madame LAMIR Magali (arrivée à partir du point 1), Monsieur TOUIBI Marouen, Monsieur GARCIA Allain, Madame COUPAS Annie, Monsieur ZYTNICKI Daniel (arrivée à partir du point 2), Madame MICHAUT Véronique (arrivée à partir du point 2), Monsieur DANIEL Michel, Madame DUSSAUSOY Irène

Absents Représentés :

Monsieur DREVON Bruno pouvoir à Madame MENEZ Michèle, Monsieur SANSONNET Christian pouvoir à Monsieur ZYTNICKI Daniel, Madame ROGER Janine pouvoir à Monsieur DANIEL Michel

Absents non Représentés :

Madame SIGNORET Isabelle
Monsieur ZYTNICKI Daniel (arrivée au point 2)
Madame MICHAUT Véronique (arrivée au point 2)

Secrétaire de Séance :

Monsieur SIRY Jean-Marc

- Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2010

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, M. DANIEL, Abstention : Mme DUSSAUSOY
--

- Compte rendu des actes administratifs pris par le Maire dans le cadre des délégations données par le Conseil Municipal

RESSOURCES HUMAINES

1. Modification du tableau des emplois permanents

Le conseil municipal approuve les créations et suppressions d'emplois, ci-dessous à compter du 1^{er} septembre 2010, ces postes seront pourvus par des agents titulaires ou non titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

Suppression	Nb	Création	Nb
		Attaché Territorial, à temps complet	2
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe, à temps complet	- 1	Attaché Territorial, à temps complet	1
Technicien Territorial Chef, à temps complet	- 1	Ingénieur Territorial, à temps complet	1
Educateur de Jeunes Enfants, à temps complet	- 1	Auxiliaire de Puériculture de 1 ^{ère} classe, à temps complet	1
Total	- 3	Total	5
		Solde	2

ADOPTÉ A LA MAJORITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, M. DANIEL Contre : Mme DUSSAUSSOY
--

FINANCES

2. Budget supplémentaire 2010 – Budget Ville et Budgets annexes

Le **Budget Supplémentaire, première décision modificative de l'année 2010**, a essentiellement pour objectif :

- de reprendre les résultats budgétaires de l'exercice 2009 ;
- de reprendre les restes à réaliser de 2009, en dépenses et en recettes ;
- d'ajuster les dépenses et les recettes initialement votés au budget primitif 2010 ;
- de proposer des dépenses et des recettes nouvelles, non prévisibles au moment de la préparation budgétaire 2010.

Le Conseil Municipal adopte le budget supplémentaire 2010 – Budget principal Ville, qui s'équilibre en dépenses et en recettes suivant le détail ci-dessous :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Investissement	17 812 781,03 €	17 812 781,03 €
Fonctionnement	2 233 148,01 €	2 233 148,01 €
Total	20 045 929,04 €	20 045 929,04 €

Le budget est voté chapitre par chapitre avec :

- UPV (Union Pour Vélizy), EPCV (Ensemble Pour Changer Vélizy)

BUDGET COMMUNAL

OBJET		Montant	Pour	Abstention	Contre
Présentation générale du budget vue d'ensemble	en section de fonctionnement dépenses	2 233 148,01 €	31 (UPV-EPCV)	2 (M. Daniel)	Me Dussaussoy
	en section de fonctionnement recettes	2 233 148,01 €	31 (UPV-EPCV)	2 (M. Daniel)	Me Dussaussoy
	en section d'investissement dépenses	17 812 781,03 €	31 (UPV-EPCV)	2 (M. Daniel)	Me Dussaussoy
	en section d'investissement recettes	17 812 781,03 €	31 (UPV-EPCV)	2 (M. Daniel)	Me Dussaussoy
TOTAL		20 045 929,04 €			

VOTE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre 011	charges à caractère général	493 812,50 €	31 (UPV-EPCV)	2 (M. Daniel)	Me Dussaussoy
Chapitre 012	charges de personnel	43 450,00 €	31 (UPV-EPCV)	2 (M. Daniel)	Me Dussaussoy
Chapitre 014	atténuation de produits		31 (UPV-EPCV)	2 (M. Daniel)	Me Dussaussoy
Chapitre 65	autres charges de gestion courante	23 953,00 €	31 (UPV-EPCV)	2 (M. Daniel)	Me Dussaussoy
Chapitre 66	charges financières		31 (UPV-EPCV)	2 (M. Daniel)	Me Dussaussoy
Chapitre 67	charges exceptionnelles	32 500,00 €	31 (UPV-EPCV)	2 (M. Daniel)	Me Dussaussoy
Chapitre 022	dépenses imprévues	300 000,00 €	31 (UPV-EPCV)	2 (M. Daniel)	Me Dussaussoy
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	1 218 784,44 €	31 (UPV-EPCV)	2 (M. Daniel)	Me Dussaussoy
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 648,07 €	31 (UPV-EPCV)	2 (M. Daniel)	Me Dussaussoy
TOTAL		2 233 148,01 €			

VOTE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre 013	Atténuation de charges		31 (UPV-EPCV)	2 (M. Daniel)	Me Dussaussoy
Chapitre 70	Produits des services	36 500,00 €	31 (UPV-EPCV)	2 (M. Daniel)	Me Dussaussoy
Chapitre 73	Impôts et taxes	-602 783,00 €	31 (UPV-EPCV)	2 (M. Daniel)	Me Dussaussoy
Chapitre 74	Dotations et participations	-14 294,68 €	31 (UPV-EPCV)	2 (M. Daniel)	Me Dussaussoy
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante		31 (UPV-EPCV)	2 (M. Daniel)	Me Dussaussoy
Chapitre 76	Produits financiers		31 (UPV-EPCV)	2 (M. Daniel)	Me Dussaussoy
Chapitre 77	Produits exceptionnels		31 (UPV-EPCV)	2 (M. Daniel)	Me Dussaussoy
R 002	Résultat reporté	2 813 725,69 €	31 (UPV-EPCV)	2 (M. Daniel)	Me Dussaussoy
TOTAL		2 233 148,01 €			

VOTE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

		Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Total	Pour	Abstention	Contre
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	142 100,00 €	540 780,64 €	682 880,64 €	31 (UPV-EPCV)	2 (M. Daniel)	Me Dussaussoy
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	955 272,28 €	50 000,00 €	1 005 272,28 €	31 (UPV-EPCV)	2 (M. Daniel)	Me Dussaussoy
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	875 139,03 €	3 209 719,23 €	4 084 858,26 €	31 (UPV-EPCV)	2 (M. Daniel)	Me Dussaussoy
Chapitre 23	Immobilisations en cours	-290 000,00 €	3 312 871,94 €	3 022 871,94 €	31 (UPV-EPCV)	2 (M. Daniel)	Me Dussaussoy
Chapitre 16	Emprunts et dettes				31 (UPV-EPCV)	2 (M. Daniel)	Me Dussaussoy
Chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations				31 (UPV-EPCV)	2 (M. Daniel)	Me Dussaussoy
Chapitre 041	Opérations patrimoniales				31 (UPV-EPCV)	2 (M. Daniel)	Me Dussaussoy
Chapitre 020	dépenses imprévues	697 349,58 €		697 349,58 €	31 (UPV-EPCV)	2 (M. Daniel)	Me Dussaussoy
TOTAL		2 379 860,89 €	7 113 371,81 €	9 493 232,70 €			

VOTE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

		Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Total	Pour	Abstention	Contre
Chapitre 13	Subventions d'investissement	368 410,00 €	17 938,00 €	386 348,00 €	31 (UPV-EPCV)	2 (M. Daniel)	Me Dussaussoy
Chapitre 16	Emprunts et dettes	-2 811 770,21 €		-2 811 770,21 €	31 (UPV-EPCV)	2 (M. Daniel)	Me Dussaussoy
Chapitre 10	Fonds divers et réserves	-2 129,00 €		-2 129,00 €	31 (UPV-EPCV)	2 (M. Daniel)	Me Dussaussoy
Chapitre 1068	Excédent de fonctionnement capitalisés (10)	3 500 000,00 €		3 500 000,00 €	31 (UPV-EPCV)	2 (M. Daniel)	Me Dussaussoy
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations			0,00 €	31 (UPV-EPCV)	2 (M. Daniel)	Me Dussaussoy
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	1 218 784,44 €		1 218 784,44 €	31 (UPV-EPCV)	2 (M. Daniel)	Me Dussaussoy
Chapitre 040	Opérations de transfert entre sections	120 648,07 €		120 648,07 €	31 (UPV-EPCV)	2 (M. Daniel)	Me Dussaussoy
Chapitre 041	Opérations patrimoniales			0,00 €	31 (UPV-EPCV)	2 (M. Daniel)	Me Dussaussoy
R 001	Solde d'exécution	15 400 899,73 €		15 400 899,73 €	31 (UPV-EPCV)	2 (M. Daniel)	Me Dussaussoy
TOTAL		17 794 843,03 €	17 938,00 €	17 812 781,03 €			

VOTE DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

OBJET		Montant	Pour	Abstention	Contre
Opération n°0117	Restructuration Herriot Buisson	13 705,68 €	31 (UPV-EPCV)	2 (M. Daniel)	Me Dussaussoy
Opération n°0118	Réhabilitation de l'école Mermoz	2 513 840,47 €	31 (UPV-EPCV)	2 (M. Daniel)	Me Dussaussoy
Opération n°0123	Salle pluridisciplinaire de l'Onde	1 626 717,93 €	31 (UPV-EPCV)	2 (M. Daniel)	Me Dussaussoy
Opération n°0124	Dévoisement de réseaux chauffage	1 826 329,78 €	31 (UPV-EPCV)	2 (M. Daniel)	Me Dussaussoy
Opération n°0126	Aménagement rue Latécoère	653 316,85 €	31 (UPV-EPCV)	2 (M. Daniel)	Me Dussaussoy
Opération n°0127	Travaux d'accessibilité	1 685 637,62 €	31 (UPV-EPCV)	2 (M. Daniel)	Me Dussaussoy
TOTAL		8 319 548,33 €			

Le Conseil Municipal adopte le budget supplémentaire 2010 – Budget annexe ASSAINISSEMENT, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Investissement	1 907 918,73 €	1 907 918,73 €
Exploitation	140 000,00 €	140 000,00 €
Total	2 047 918,73 €	2 047 918,73 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

OBJET		Propositions nouvelles	Pour	Abstention	Contre
Présentation générale du budget vue d'ensemble	en section d'exploitation en dépenses	140 000,00 €	31 (UPV-EPCV)	2 (M. Daniel)	Me Dussaussoy
	en section d'exploitation en recettes	140 000,00 €	31 (UPV-EPCV)	2 (M. Daniel)	Me Dussaussoy
	en section d'investissement dépenses	1 907 918,73 €	31 (UPV-EPCV)	2 (M. Daniel)	Me Dussaussoy
	en section d'investissement recettes	1 907 918,73 €	31 (UPV-EPCV)	2 (M. Daniel)	Me Dussaussoy
TOTAL		2 047 918,73 €			

Le Conseil Municipal adopte le budget supplémentaire 2010 – Budget annexe PARC DE STATIONNEMENT, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Exploitation	281 063,63 €	281 063,63 €

BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT

OBJET		Montant	Pour	Abstention	Contre
Présentation générale du budget vue d'ensemble	En fonctionnement	281 063,63 €	31 (UPV-EPCV)	2 (M. Daniel)	Me Dussaussoy

Pour les organismes

Nom de l'organisme	Montant	Conseillers membres ne prenant pas part au vote	Votes	contre
Comité des Fêtes	-37 500,00 €		Majorité	Me Dussaussoy
Caisse des Ecoles	4 892,00 €	M. Blanchard - Me Marina - M. Siry - M. Eledo - Me Euverte - M. Garcia - M. Daniel	Majorité	Me Dussaussoy
CCAS	15 000,00 €	Me Marina - Me Drevon - Me Lamir - M. Orsini - Me Menez - Me Coupas	Majorité	Me Dussaussoy
Régie personnalisée de l'Espace Culturel l'Onde	45 140,00 €	M. Loison - M. Amiot - Me Thiriet - M. Siry - Mme Boucher - M. Garcia - M. Daniel	Majorité	Me Dussaussoy
C.O.S	5 500,00 €		Majorité	Me Dussaussoy
AVELAAV	63 866,00 €	Me Marina - Me Drevon - M. Harlaut - Mme Loison - Me Menez - Me Coupas	Majorité	Me Dussaussoy
Théâtre à Hélice	3 000,00 €		Majorité	Me Dussaussoy
Association sportive volley-Ball	1 500,00 €		Majorité	Me Dussaussoy
Athlétic club Vélizy-Villacoublay	500,00 €		Majorité	Me Dussaussoy
Cercle de Yoga et de relaxation	2 500,00 €		Majorité	Me Dussaussoy

3. Participation et aide aux transports scolaires pour l'année scolaire 2010-2011

Le conseil municipal :

- approuve le principe des participations à l'acquisition des cartes de transport scolaire ainsi que leur montant ci-dessous pour l'année 2010/2011 ;
- autorise le versement de ces prises en charge aux ayant-droit sur justification de leur domicile.

CARTE OPTILE

ÉLÈVES DU PUBLIC OU DU PRIVÉ SOUS OU HORS CONTRAT D'ASSOCIATION						
Nombre de sections parcourues	Prix de vente (hors frais de dossier)	Participation du STIF	Participation du Département	Frais de dossier	Part familiale	Part communale
2	441,40	286,90	53,00	12,00	56,75	56,75
3	598,10	338,70	71,80	12,00	74,80	74,80

CARTE JEUNE « IMAGINE R »

Nombre de zones parcourues	Prix de vente 2010/2011	Participation du Département	Frais de dossier	Part communale	Part familiale	
2 zones		290,70	145,30	8,00	76,70	76,70
3 zones	1 à 3	406,20	145,30	8,00	134,45	134,45
	2 à 4	386,40	145,30	8,00	124,55	124,55
	3 à 5	367,50	145,30	8,00	115,10	115,10
	4 à 6	347,70	145,30	8,00	105,20	105,20

4 zones	1 à 4	522,00	145,30	8,00	145,30	239,40
	2 à 5	503,40	145,30	8,00	145,30	220,80
	3 à 6	463,80	145,30	8,00	145,30	181,20
5 zones	1 à 5	638,10	145,30	8,00	145,30	355,50
	2 à 6	561,00	145,30	8,00	145,30	278,40
6 zones	1 à 6	715,50	145,30	8,00	145,30	432,90

ADOPTE A LA MAJORITE

Pour : Union Pour Vélizy, M. DANIEL, Mme DUSSAUSOY
Contre : Ensemble Pour Changer Vélizy

4. Admission en non-valeur des produits irrécouvrables – Budget Principal Ville

En concertation avec Monsieur le Comptable du Trésor, le conseil municipal admet en non valeur l'état des taxes et produits irrécouvrables, concernant des titres émis sur les exercices 2007, 2008 et 2009 dont le montant s'élève à 502,38 € pour les raisons suivantes :

- 477,64 € émis à l'encontre de redevables en liquidation judiciaire,
- 24,74 € de restes inférieurs au seuil des poursuites.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

5. Demande de remboursement au comité des fêtes de la subvention versée

A l'occasion du vote du budget primitif 2010, le 16 décembre 2009, le conseil municipal a attribué une subvention de fonctionnement de 75 000 € au Comité des Fêtes.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du Comité des Fêtes qui s'est tenue le mardi 18 mai 2010, la dissolution de l'association a été votée à l'unanimité.

Cette assemblée générale extraordinaire avait été précédée d'une assemblée générale ordinaire durant laquelle la décision de restituer l'intégralité de la subvention 2010 à la municipalité a été prise.

Le conseil municipal demande au Comité des Fêtes le remboursement de la somme de 37 500 € correspondant à l'acompte sur subvention de fonctionnement, versée pour l'année 2010.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

PETITE ENFANCE

6. Convention avec le Département des Yvelines pour la délégation de gestion des moyens administratifs en matière de protection infantile - avenant

Une convention avec le Département des Yvelines pour la délégation de gestion des moyens administratifs en matière de protection infantile prévoit une dotation annuelle de moyens afin d'assurer le fonctionnement de la Protection Maternelle Infantile de Vélizy-Villacoublay située au 1 avenue du Général de Gaulle, au regard de l'activité médicale prévue par le Département.

Elle comprend une dotation médicale et paramédicale, une dotation en secrétariat et une dotation de ménage.

Afin de formaliser la reconduction de cette convention, un avenant n° 1 est proposé par le Département des Yvelines, pour l'année 2010.

Le conseil municipal :

- approuve l'avenant n° 1 proposé par le Département des Yvelines,
- autorise le Maire à le signer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

EDUCATION JEUNESSE

7. Attribution de bourses dans le cadre de l'aide aux projets

Dans le cadre du dispositif d'appui aux projets jeunes, approuvé par le conseil municipal du 4 février 2009, le comité de sélection, réuni le 14 avril dernier, a retenu 2 projets portés par un même candidat, Monsieur Louis Grégoire.

Projet humanitaire :

Monsieur Louis Grégoire, membre de l'Association « Scouts et Guides de France », se rendra avec 6 autres coéquipiers à Manille, aux Philippines, afin de réaliser un projet solidaire à portée culturelle. Cette action, qui se déroulera pendant tout le mois d'août 2010, permettra, avec le soutien des scouts locaux, de monter un spectacle, rénover une bibliothèque et de partir à la rencontre des communautés du Nord des Philippines.

Projet d'études :

Dans le cadre de ses études, Monsieur Louis Grégoire, doit effectuer un stage lui permettant de mettre en application les connaissances qu'il a acquises. Il s'est donc rapproché de « Médecins d'Afrique » (MDA). Cette ONG a notamment lancé au Congo Brazzaville un vaste programme d'aménagement de sources naturelles afin de pallier le déficit d'approvisionnement en eau potable des ménages. Un village de 4 500 habitants, Voungouta, a été choisi pour la réalisation d'un projet qui consiste à aménager l'une des deux sources alimentant le village. Monsieur Louis Grégoire réalisera d'une part, un profil topographique entre les sources et le village, une étude d'une des sources et son déblaiement, le nettoyage de la seconde source ainsi que des cours sur l'hygiène à destination des enfants du village ; d'autre part, à son retour en France, il travaillera sur le dimensionnement du futur réseau hydrographique du village et élaborera des plans destinés à la réalisation d'un château d'eau.

Ce jeune sollicite l'aide financière de la Mairie de Vélizy-Villacoublay.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention pour chacun des projets avec Monsieur Louis Grégoire pour l'attribution, dans le cadre de l'aide aux projets, d'une bourse de 400 € pour le projet humanitaire, d'une bourse de 300 € pour le projet d'études, en contrepartie d'un crédit de 25 heures pour chaque projet à restituer à la collectivité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy

8. Charte d'utilisation du studio de répétition

Afin de responsabiliser les utilisateurs, l'Espace Jeunesse souhaite mettre en place une charte d'utilisation du studio de répétition. Ce document, complément du Règlement Intérieur, met en avant le respect des lieux et du matériel, engage la responsabilité pécuniaire des utilisateurs en cas de détérioration du matériel, et énonce les sanctions en cas de non respect de consignes.

Le conseil municipal approuve la charte d'utilisation du studio de répétition.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

9. Organisation de classes d'environnement pour l'année scolaire 2010-2011 – Attribution du marché

Conformément au Code des Marchés Publics et à son article 30, une consultation a été organisée pour mettre en concurrence les prestataires de service susceptibles de réaliser les classes d'environnement souhaitées par les enseignants véliziens pour l'année scolaire 2010-2011.

Au vu des documents d'analyse et des critères de jugement des offres, la Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer les lots comme suit :

- Lot 1 :** Linguistique / Anglophone : a été déclaré sans suite ;
- Lot 2 :** Montagne /Ski alpin à la Société CAP ORION ;
- Lot 3 :** Montagne / Raquette / Ski de fond / Chiens de traîneaux à la Société CAP MONDE ;
- Lot 4 :** Montagne / Saveur et goût / Lecture de paysage à la Société LES CHALETS DU MEZEC ;
- Lot 5 :** Equitation / Moyen-âge à la Société ADN ;
- Lot 6 :** Patrimoine basque / Préhistoire à la Société CÔTÉ DÉCOUVERTES ;
- Lot 7 :** Contes et légendes / Patrimoine breton à la Société CÔTÉ DÉCOUVERTES ;
- Lot 8 :** Patrimoine provençal à la Société CÔTÉ DÉCOUVERTES ;
- Lot 9 :** Mer à la Société CAP MONDE ;
- Lot 10 :** Cirque / Patrimoine breton à la Société NSTL.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à intervenir avec les différents prestataires retenus par la Commission d'Appel d'Offres.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

SOLIDARITE

10. Mise en place du plan « bien vieillir » à Vélizy-Villacoublay

Le 14 décembre 2005, le conseil municipal de Vélizy-Villacoublay a adopté le Contrat Local d'Animation Seniors.

Après cinq années de fonctionnement, des nouvelles orientations doivent être mises en place.

Ce nouveau contrat s'intègre dans le cadre du plan national « Bien Vieillir » et porte sur une approche plus efficiente de l'accompagnement des retraités en favorisant ainsi une vieillesse plus dynamique et en luttant contre le risque trop rapide de dépendance.

Le plan « Bien Vieillir » a pour objectifs généraux de favoriser :

- des comportements favorables à la santé (activités physiques et sportives, nutrition) ;
- le renforcement du rôle social des seniors en favorisant leur participation à la vie sociale, culturelle, artistique, en consolidant les liens entre générations et en promouvant la solidarité intergénérationnelle ;
- des stratégies de prévention des complications des maladies chroniques (hypertension, troubles sensoriels, de la marche, de l'équilibre...) ;
- l'amélioration de l'environnement individuel et collectif et de la qualité de vie de la personne âgée : logement, aides techniques, aménagement de la cité.

Le conseil municipal :

- approuve le plan « Bien Vieillir » de la ville de Vélizy-Villacoublay,
- autorise le Maire à solliciter toute subvention inhérente à ce programme,
- adopte le règlement intérieur du Service Loisirs Retraités.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

11. Mise en place du Conseil de seniors et adoption du règlement intérieur

Le Conseil des Seniors est un outil de démocratie locale, un lieu de réflexion et de proposition.

Il permet, d'une part, aux retraités de continuer à jouer un rôle actif et déterminant dans la vie locale et, d'autre part, aux élus municipaux de s'entourer des conseils de leurs anciens et de recueillir leurs avis sur les projets et les décisions intéressant la commune.

Le règlement du Conseil des Seniors s'intègre dans le plan « Bien Vieillir » de la ville de Vélizy-Villacoublay.

Les 16 membres du Conseil des Seniors sont des personnes volontaires qui s'engagent à titre individuel, de manière bénévole et gratuite.

Ils sont nommés par le Maire pour une période de deux ans renouvelable pour maximum la mandature en cours.

Le conseil municipal :

- approuve la mise en place du Conseil des Seniors sur la ville de Vélizy-Villacoublay,
- autorise le Maire à nommer les membres de ce Conseil des Seniors,
- approuve le règlement intérieur.

ADOPTE A LA MAJORITE

**Pour : Union Pour Vélizy, J'aime Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy,
Contre : Mme DUSSAUSOY,**

12. Accession sociale à la propriété – Attributions nominatives de subvention au titre du Pass-Foncier

Par délibération du 23 septembre 2009, la commune de Vélizy-Villacoublay a, dans le cadre du mécanisme général d'aide à l'accession à la propriété d'un logement neuf par les ménages primo accédants, décidé la mise en place du dispositif "Pass-foncier".

Ce dispositif visant à promouvoir l'accession sociale à la propriété au travers du versement d'une aide sous forme de subvention, concerne 23 logements du programme "Carré d'Alcyon", sis 30 rue Richet (Société Pierres Avenir Construction).

A ce jour, la S.A. Coopérative HLM Pierres Avenir Construction chargée de la réception et de l'instruction des demandes de subventions pour le compte de la Commune, a transmis 17 dossiers pour lesquels la subvention communale peut être versée. Les subventions nominatives seront versées au notaire du vendeur chargé de la régularisation des 17 ventes.

Le conseil municipal :

- attribue aux 17 acquéreurs d'un logement du programme « Carré d'Alcyon » identifiés comme éligibles au dispositif Pass-foncier, une subvention de 4 000 € ou 5 000 € selon le nombre d'occupants du logement ;
- autorise le versement de la somme correspondant aux 17 subventions, au notaire chargé de la régularisation des ventes, Maître Jean-Luc MORIN, 23 bis boulevard Jean Jaurès, 92100 Boulogne-Billancourt ;
- autorise le Maire à faire les demandes de subventions en compensation auprès de l'Etat ;
- fixe la durée d'amortissement de chaque subvention versée au titre du Pass-foncier à 5 ans, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 14.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,
Ne Prend Pas Part au Vote : M. ORSINI
Abstention : Mme DUSSAUSOY**

CULTURE

13. Regroupement des prestations de téléphonie mobile avec l'Onde - Convention

La commune de Vélizy-Villacoublay a adhéré au groupement de commandes télécom Sipperec le 26 novembre 2008.

Afin de coordonner et de regrouper les prestations relatives à la téléphonie mobile gérées par la Ville et par l'Onde, il est proposé de signer une convention définissant les engagements réciproques des deux bénéficiaires.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de regroupement des prestations de téléphonie mobile entre la commune et l'Onde.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

INFORMATIQUE

14. Acquisitions de matériels, logiciels et prestations associées auprès de l'UGAP

La ville de Vélizy-Villacoublay a prévu, dans son budget primitif 2010, l'acquisition d'un ensemble de matériels et logiciels informatiques et télécoms. Il est proposé d'avoir recours à l'UGAP en 2010 comme ce fut le cas en 2009, afin d'assurer le renouvellement et la mise en sécurité des installations informatiques et télécoms des sites de la collectivité.

Le conseil municipal autorise le Maire à recourir à la centrale d'achat UGAP pour les acquisitions et locations mentionnées ci-dessous.

Acquisition de matériels et logiciels

	Prix T.T.C.
Postes de travail	30 000 €
Serveurs et stockage	20 000 €
Imprimantes	5 000 €
Logiciels Messageries et Bureautiques	120 000 €
Réseaux & Télécoms	230 000 €
Tableaux Numériques Interactifs	33 000 €
Total	438 000 €

Location et Maintenance de copieurs

	Prix T.T.C.
Location	10 500 €
Maintenance	30 000 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

URBANISME – TRAVAUX – ENVIRONNEMENT

15. Travaux de photogravure, d'impression et de façonnage de documents de communication – Attribution du marché

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée afin de renouveler le marché relatif aux travaux de photogravure, d'impression et de façonnage de documents de communication.

Il s'agit d'un marché à bons de commande d'un montant minimum annuel de 80 000 €H.T. et d'un montant annuel maximum de 450 000 €H.T..

L'offre de la Société ETC INN est apparue la mieux disante. En conséquence, la Commission d'Appel d'offres a donc attribué, lors de sa séance du 10 mai 2010, le marché à cette Société, située avenue des Lions à Yvetot (76190).

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le marché avec la Société ETC INN.

ADOPTE A LA MAJORITE

<p>Pour : Union Pour Vélizy, M. DANIEL Abstentions : Ensemble Pour Changer Vélizy Contre : Mme DUSSAUSOY</p>

16. Délégation de Service Public – Création et gestion d'une fourrière automobile

La Ville de Vélizy-Villacoublay souhaite se doter d'une fourrière automobile afin d'assurer une plus grande réactivité pour l'enlèvement des véhicules en stationnement dangereux, gênant ou abusif, ou qui ne répondent pas aux critères de sécurité routière et/ou de contrôle technique.

La ville n'ayant pas les moyens humains et matériels pour assurer les missions d'enlèvements et de gardes des véhicules, il est proposé d'avoir recours à un prestataire extérieur, dans le cadre d'une délégation de service public.

Le conseil municipal :

- approuve le recours à une gestion déléguée pour la mise en fourrière des véhicules,
- autorise le Maire à engager la procédure de délégation de service public.

ADOPTE A LA MAJORITE

<p>Pour : Union Pour Vélizy, M. DANIEL Contre : Ensemble Pour Changer Vélizy Mme DUSSAUSOY</p>

17. Elaboration et conclusion d'un contrat régional

Les travaux de construction de l'îlot Mermoz peuvent être en partie subventionnés dans le cadre d'un contrat régional.

Il est donc proposé de conclure un contrat régional d'un montant de 8 438 475 €H.T. plafonné à 3 000 000 €H.T. comprenant les prestations suivantes :

- 1) Construction école maternelle : 2 365 330 €H.T., plafonné à 600 000 €H.T.,
- 2) Construction école primaire : 4 794 588 €H.T., plafonné à 1 800 000 €H.T.,
- 3) Construction d'une restauration scolaire : 1 278 557 €H.T., plafonné à 600 000 €H.T..

Le financement de ce contrat sera assuré de la façon suivante :

- subvention de la Région Ile-de-France : 40 %, soit 1 200 000 €H.T.,
- subvention du Département des Yvelines pour la construction des écoles maternelles et élémentaires d'un montant de 330 000 €H.T..

Le conseil municipal :

- approuve le programme des opérations présentées pour un total subventionnable de 3 000 000 € H.T., soit 3 588 000 € T.T.C., le plan de financement et l'échéancier prévisionnel de réalisation,
- dépose un dossier en vue de la conclusion d'un contrat régional selon les éléments exposés,
- autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

<p>Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, M. DANIEL Abstention : Mme DUSSAUSOY</p>

18. Convention avec le Conseil Général des Yvelines pour la création d'un nouvel échangeur sur l'autoroute A 86

L'Etat, le Département, la Commune et le centre commercial régional Vélizy 2 ont pour objectif la création d'un nouvel échangeur sur l'A 86 situé au Sud du centre commercial régional Vélizy 2 et à l'Ouest de l'échangeur de Vélizy qui relie l'A 86 et la RN 118.

Le projet d'échangeur A 86 est inscrit dans la liste des opérations prioritaires de l'Etat constituant le Programme de Développement et Modernisation des Itinéraires routiers (PDMI) en Ile-de-France, sans participation financière de l'Etat.

La Direction Régionale de l'Equipement d'Ile-de-France (DREIF) a émis un avis favorable sur le projet de création de ce nouvel échangeur sur l'A 86 et sollicitera une décision du Ministre en ce sens.

En outre, sans attendre la décision ministérielle approuvant la création de ce nouvel échangeur, la DREIF a demandé aux parties de poursuivre les études permettant le lancement d'une enquête publique.

Par conséquent les parties ont décidé la poursuite des études, dont les modalités, objet de la présente convention sont les suivantes :

- la Direction Régionale de l'Equipement d'Ile-de-France est maître d'ouvrage des études préalables et accepte d'en confier le pilotage au Département ;
- le syndicat des copropriétaires du centre commercial régional Vélizy 2 s'engage à les financer dans leur intégralité selon les modalités suivantes :
 - le centre commercial passe commande et assure directement le financement de l'étude de circulation et les études techniques préalables ;
 - les études de sols et les études réglementaires seront réalisées par le Département et financées par le centre commercial sur la base des dépenses réelles effectuées par le Département.

Le conseil municipal approuve la convention et autorise le Maire à la signer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

19. Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Ru de Marivel – Année 2009

La ville de Vélizy-Villacoublay adhère au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Ru de Marivel (SIAVRM).

En application de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, le syndicat a transmis son rapport d'activités pour l'année 2009. Ce rapport précise les différents indicateurs techniques et financiers du syndicat.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23 heures.

Joël LOISON
Maire
Conseiller Général des Yvelines

Affiché le 30 juin 2010